



Centre LAVI

Consultation
pour victimes
d'infractions
pénales

Genève

Rapport d'activité 2016

Sommaire

Editorial	p.4
Présentation du Centre LAVI Genève	p.7
- Organisation de l'association	p.8
- Mission	p.9
- Prestations	p.10
Bilan annuel	p.11
- Contexte général	p.12
- Contrat de prestations 2017-2020	p.12
- Rénovation et modernisation du Centre	p.13
- Compte de fonctionnement	p.14
- Hausse des prestations financières d'aide aux victimes	p.14
- Victimes de la traite d'êtres humains	p.23
- Aide aux victimes des mesures de coercition à des fins d'assistance ou de placement extra-familial	p.24
Statistiques 2016 par types d'infractions pénales	p.25
- Chiffres-clés	p.26
- Décisions du Comité : octroi de prestations d'aide à long terme	p.27
- Répartition par types d'infractions selon les biens juridiques protégés (Code pénal suisse)	p.28
Comptes et bilan 2016	p.33
Nouveau flyer du centre LAVI	p.44
Perspectives 2017	p.46
Remerciements	p.47

Éditorial

La mission du Centre LAVI (ci-après : Centre) repose sur l'application de la loi fédérale sur l'aide aux victimes de 1993 (ci-après : LAVI) qui a fait l'objet d'une révision entrée en vigueur en 2009.

Le Centre organise son action selon les principes de la psycho traumatologie : évaluer et gérer l'éventuelle urgence de la situation psychologique des victimes (état de stress aigu, état de stress post-traumatique, etc.), proposer des mesures immédiates adaptées à la symptomatologie et mettre en place des mesures de sécurité indispensables, le plus souvent en collaboration avec les partenaires du réseau genevois.

L'Etat de Genève, par l'intermédiaire du Département de l'emploi, des affaires sociales et de la santé (ci-après : DEAS), soutient financièrement le Centre par l'octroi a) d'une indemnité qui couvre les charges liées au fonctionnement du Centre et b) d'une subvention annuelle de prestations d'aide aux victimes.

Cette dernière s'est révélée, en fin d'année, insuffisante. L'exercice 2016 du compte de prestations d'aide aux victimes s'est donc conclu par un dépassement de CHF 296'753.61, montant qu'il conviendra d'éponger avec l'aide de l'Etat de Genève. Une augmentation de la subvention cantonale sera également nécessaire pour que le Centre puisse tenir, en 2017, ses

engagements financiers envers différents prestataires tiers (avocats, psychologues, foyers/hôtels, etc.).

Le présent rapport d'activité présente, chiffres et faits à l'appui, les principales explications des événements qui ont conduit à cette situation.

L'année 2016 a également été marquée par la réalisation d'actions positives : tout d'abord, les infrastructures techniques et informatiques du Centre ont pu être renouvelées et modernisées grâce à divers dons versés par la Loterie Romande, une fondation privée genevoise, plusieurs communes genevoises ainsi qu'une multinationale sise à Genève souhaitant rester anonyme. Le Centre est ainsi parvenu à rénover ses infrastructures sans solliciter les deniers publics. Ce ne sont pas loin de CHF 100'000.00 qui ont été investis dans ces différents travaux.

Finalement, la publication du nouveau flyer du Centre a reçu un accueil très favorable.

Le Parlement a adopté, le 30 septembre 2016, la loi fédérale sur les mesures de coercition à des fins d'assistance et les placements extrafamiliaux antérieurs à 1981 (LMCFA). Cette loi, entrée en vigueur le 1er avril 2017, donne la possibilité aux victimes des mesures de coercition d'adresser, à l'Office fédéral de

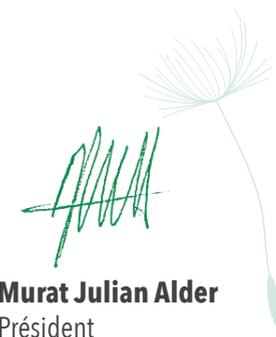
la justice, une demande de contribution de solidarité.

Afin d'assurer cette prestation supplémentaire, demandée par l'Etat de Genève, le Centre a obtenu l'accord de la Direction générale de l'action sociale (ci-après : DGAS) pour bénéficier d'un poste à 60% pour l'année 2017.

La reconnaissance par l'Etat de Genève du rôle et de la mission du Centre ainsi que l'importance qu'il lui accorde au sein du réseau médico-social genevois sont fortement appréciés par le Comité de l'association ainsi que par l'ensemble du personnel du Centre.

En dépit des nombreux défis qui attendent le Centre en 2017, notamment financiers, nous tenons à relever que les rapports de travail avec les représentants de l'Etat de Genève ont toujours été très cordiaux, constructifs et directs.

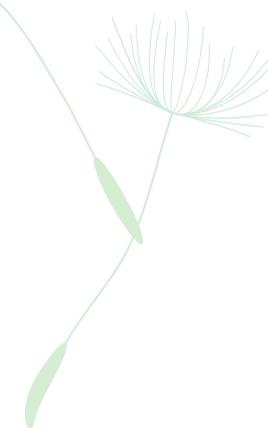
Que soient ici remerciés tous les membres bénévoles du Comité, tous les partenaires publics - en particulier la DGAS et la direction des ressources humaines du DEAS -, et privés du réseau médico-social, ainsi que tous nos donateurs pour leur soutien sans lequel le Centre ne pourrait remplir son mandat légal avec autant d'efficacité et d'humanité.



Murat Julian Alder
Président



Vasco Dumartheray
Directeur



A photograph of dandelion seed heads against a background that transitions from a light green at the top to a light blue at the bottom. The seed heads are in various stages of being blown away, with some showing the dark seed and others just the feathery pappus. The text is overlaid on the right side of the image.

Présentation du Centre LAVI Genève

Organisation de l'association

Comité

Me Murat Julian ALDER, Président,
avocat, député au Grand Conseil

M. Christophe HUGUENIN,
Vice-président, chef de service à
l'Hospice général (démissionnaire). Le
poste de Vice-Président est à pourvoir.

M. Francis WALPEN, Trésorier,
représentant de l'Association des
communes genevoises

Mme Béatrice CORTELLINI, Directrice de
Solidarité Femmes

Dr. Emmanuel ESCARD, Médecin adjoint,
responsable de l'Unité interdisciplinaire
de médecine et de prévention de la
violence, Hôpitaux universitaires de
Genève

M. Jean-Marc HOCHSTRASSER, Officier
de Police

M. François MIEVILLE, Juriste au Centre
social protestant

Mme Nathalie PICCO, Adjointe de
direction à l'Office protestant de
consultations conjugales et familiales

Mme Yasmine PRAZ-DESSIMOZ,
Directrice de l'action sociale à
l'Hospice général (membre élue lors
de l'assemblée extraordinaire du
7 septembre 2016).

Mme Amanda TERZIDIS, Coresponsable
de Viol-Secours (démissionnaire).
Le poste est vacant.

Centre LAVI

M. Vasco DUMARTHERAY, Directeur

Le Centre est dirigé par un directeur assisté d'une secrétaire-comptable et d'une personne en emploi de solidarité. Il est constitué d'une équipe pluridisciplinaire composée de six intervenant-e-s psychologues et d'une juriste, complétée par deux stagiaires psychologues universitaires et ponctuellement par des stagiaires-juristes accomplissant leur Master en droit ainsi que par deux bénévoles.

Mission

Le Centre a pour mission principale d'apporter aux victimes d'infraction et/ou à leurs proches, directement ou en faisant appel à des tiers, une aide psychologique, juridique, sociale, médicale et/ou matérielle.

Est reconnue comme victime au sens de la LAVI toute personne qui a subi, du fait d'une infraction, une atteinte directe à son intégrité physique, psychique ou sexuelle. La loi dispose que l'aide aux victimes est accordée lorsque l'infraction a été commise en Suisse. Si celle-ci a été commise à l'étranger, les conditions sont beaucoup plus restrictives.

Si le dépôt d'une plainte ou d'une dénonciation pénale n'est pas requis pour être considérée comme victime au sens de la LAVI, trois conditions cumulatives sont cependant nécessaires :

- une infraction pénale a été commise, intentionnellement ou par négligence ;
- une personne a subi une atteinte établie à son intégrité physique, psychique ou sexuelle ;
- l'atteinte est une conséquence directe de l'infraction.

Les prestations du Centre sont gratuites pour la victime et ses proches.

Toutes les prestations d'aide aux victimes sont régies par les principes de subsidiarité et de subrogation.



Prestations

Le Centre fournit à la victime et à ses proches une aide pour répondre aux besoins les plus urgents découlant de l'infraction (aide immédiate). Cette aide comprend entre autres :

- une écoute, une évaluation et une orientation immédiate au téléphone et/ou un accueil sur rendez-vous ;
- une assistance psychologique, médicale (par un tiers), juridique, matérielle et sociale de la situation ;
- des informations sur les dispositions légales LAVI, les droits des victimes, les procédures pénales et civiles, etc. ;
- un soutien psychologique pour surmonter l'état de stress aigu ou post-traumatique afin de favoriser le processus de reconstruction de la victime ;
- une orientation vers les professionnel-le-s ou services spécialisés (avocat-e-s, psychothérapeutes, médecins, hébergements, etc.) ;
- un accompagnement en tant que personne de confiance auprès de la police et de la justice.

L'aide immédiate financière prend fin, entre autres, après maximum 4 heures de consultation d'avocat et/ou 10 heures de psychothérapie et/ou 3 semaines d'hébergement d'urgence.

Pour surmonter les séquelles de l'infraction, des mesures d'aide à plus long terme peuvent être prises jusqu'à ce que l'état de santé de la victime soit stabilisé et que les autres conséquences de l'infraction soient, dans la mesure du possible, supprimées ou compensées.

Toute prestation d'aide à long terme dépend de la situation financière de la victime et est soumise au Comité pour approbation.

Les prestations d'aide aux victimes ne sont accordées que lorsque l'auteur de l'infraction ou un autre débiteur ne versent aucune prestation ou ne versent que des prestations insuffisantes (principe de subsidiarité).



Bilan annuel

Contexte général

Le nombre de situations traitées par le Centre a augmenté de 6% entre 2015 à 2016, soit 1'506 nouvelles situations et 778 qui ont bénéficié d'un suivi après l'ouverture de leur dossier lors des années antérieures.

Les trois types d'infractions les plus courants demeurent toujours les victimes de violences domestiques (543 personnes), d'agressions (297 personnes) et d'infractions contre l'intégrité sexuelle (208 personnes).

Lors d'un entretien individuel avec un-e psychologue, chacune d'entre-elles a pu exprimer son récit des événements vécus et bénéficier d'un soutien personnalisé.

Les situations nécessitant une aide à plus long terme sont soumises, pour approbation, aux membres du Comité de l'association et de la Direction du Centre.

Contrat de prestations 2017-2020

Lors de sa séance du 19 octobre 2016, le Conseil d'Etat a adopté le projet de loi relatif au nouveau contrat de prestations 2017-2020 liant l'Etat de Genève et le Centre. L'indemnité versée au Centre a diminué de 1% par rapport à 2016 qui avait déjà subi une baisse équivalente l'année précédente.

Ces dernières sont examinées en amont par l'avocate-juriste du Centre qui examine la légalité de la demande (qualité de victime LAVI, principe de subsidiarité, nécessité de la demande, etc.).

Chacune de ces situations fait donc l'objet d'une attention très particulière, en application de la loi fédérale sur l'aide aux victimes et des recommandations de la Conférence suisse des offices de liaison de la loi fédérale sur l'aide aux victimes.

Le traitement de ces demandes exige une grande rigueur, mais également une forme de pragmatisme. En effet, les situations peuvent s'avérer complexes et dramatiques, de sorte qu'un juste équilibre doit inévitablement être trouvé pour préserver le côté humain de notre activité. L'expérience de plus de 20 années du Centre contribue précieusement à cette mise en pratique.

L'indemnité comprend toutefois le montant nécessaire à couvrir les frais découlant du réajustement de la classe de fonction des 6 intervenants psychologues, actuellement classés en classe salariale 15. Une demande dans ce sens a été déposée auprès de l'Office du Personnel de l'Etat de Genève.

Rénovation et modernisation du Centre

Le Centre a renouvelé entièrement son parc informatique (serveur, ordinateurs, imprimantes) et a installé un système de messagerie professionnelle sur tous les postes de travail ainsi qu'un accès Internet individualisé.

Le programme de gestion des données LAVI a été optimisé grâce à l'ajout de nouvelles fonctions (ex : ajout d'un plugin dans Outlook pour importer des emails dans le module « documents » de la base de données, module mailing pour les adresses avocat, modification des statistiques OFS, etc.).

Une nouvelle centrale téléphonique a été installée, l'ancienne étant sur le point d'être hors d'usage.

Le coût de l'ensemble de ces acquisitions s'est élevé à plus de CHF 72'000.00 et a été financé par des dons de la Loterie romande et d'une fondation privée genevoise.

Des travaux de réfection et de rénovation ont eu lieu dans une partie des bureaux du Centre (travaux de peintures, nouvelles chaises plus ergonomiques, bureaux, table de conférence et armoires). Ces dons mobiliers proviennent d'une multinationale basée à Genève, souhaitant rester anonyme, pour une valeur d'environ CHF 15'000.00.

Un appel de dons aux communes genevoises a été lancé en vue de rénover la salle d'attente et créer un espace enfants, ludique et accueillant. Plusieurs communes ont répondu positivement à notre appel (cf. remerciements). Ce projet sera réalisé durant le 1er semestre 2017.

La publication du nouveau flyer du Centre a reçu un accueil très favorable.

Compte de fonctionnement

Au terme du contrat de prestations 2013-2016, l'exercice se termine par un résultat net avant répartition de CHF - 25'822.11. Ce bilan s'explique, en grande partie, par la différence salariale de la fonction de directeur, approuvée par l'Office Personnel de l'Etat de

Genève, qui n'a pas encore fait l'objet d'un correctif financier. Le Département de l'emploi, des affaires sociales et de la santé a confirmé l'engagement pris par la DGAS de combler cette différence salariale pour l'année 2016.

Hausse des prestations financières d'aide aux victimes

L'exercice 2016 se termine par un dépassement de CHF 296'753.61 de la subvention cantonale qui s'élève, depuis 2010, à CHF 881'000.00.

Les dépenses de prestations sont en nette augmentation à Genève depuis 2013 (cf. plus de détails ci-dessous). La nature et l'étendue des prestations sont précisées dans les directives cantonales émises par le Département de la solidarité et de l'emploi, entrées en vigueur le 1er mai 2011.

Au cours des exercices 2013, 2014 et 2015, le Centre a restitué à l'Etat de Genève le montant total de CHF 374'461.22. Le montant restitué chaque année a diminué depuis 2013. En dépit de son dépassement en 2016, le solde net au cours de ses quatre dernières années demeure positif pour l'Etat de Genève (CHF + 77'707.61).

Montants des restitutions (2013 à 2016)

Tableau I

2013	2014	2015	2016
+ 243'029.35	+ 104'650.68	+ 26'781.19	- 296'753.61

Nombre de situations suivies (2013 à 2016)

Tableau II

2013	2014	2015	2016
2'227	2'240	2'153	2'284

Le nombre des situations suivies par le Centre ne constitue pas le facteur justifiant l'augmentation des dépenses en faveur des victimes durant l'année 2016.

Par contre, le dépassement constaté par rapport à la subvention cantonale s'explique par quatre facteurs :

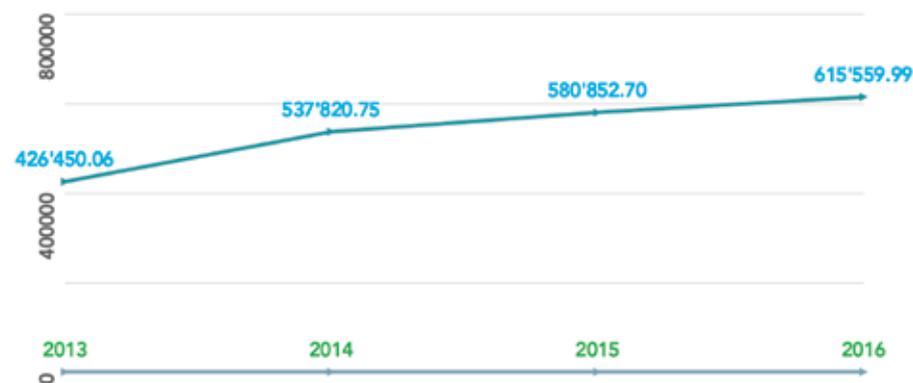
- l'augmentation des prestations financières en aide immédiate (cf. tableau III) ;
- l'augmentation des prestations financières en aide à long terme (cf. tableau IV) ;
- l'augmentation des bons et des montants garantis par le Centre au cours de l'année (cf. tableaux V, VI, VII) ;
- l'augmentation de la provision (cf. tableau VIII).

Prestations financières en aide immédiate (2013 à 2016)

Les prestations financières en aide immédiate ont augmenté de 44 % de 2013 à 2016 et de 6 % entre 2015 à 2016.

Tableau III

	2013	2014	2015	2016
Total	426'450.06	537'820.75	580'852.70	615'559.99

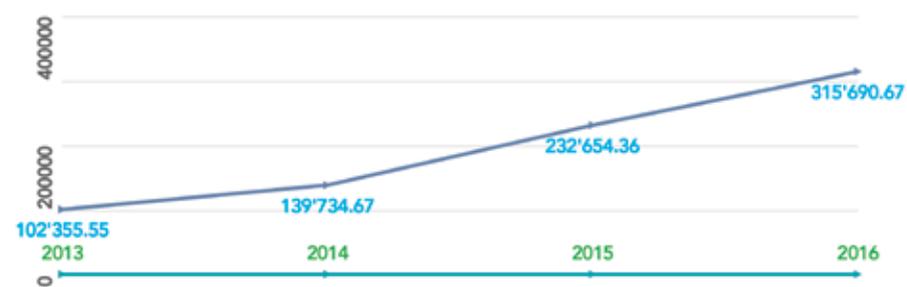


Prestations financières en aide à long terme (2013 à 2016)

Les prestations financières en aide à long terme ont augmenté de 208% de 2013 à 2016 et de 36% de 2015 à 2016.

Tableau IV

	2013	2014	2015	2016
Total	102'355.55	139'734.67	232'654.36	315'690.67



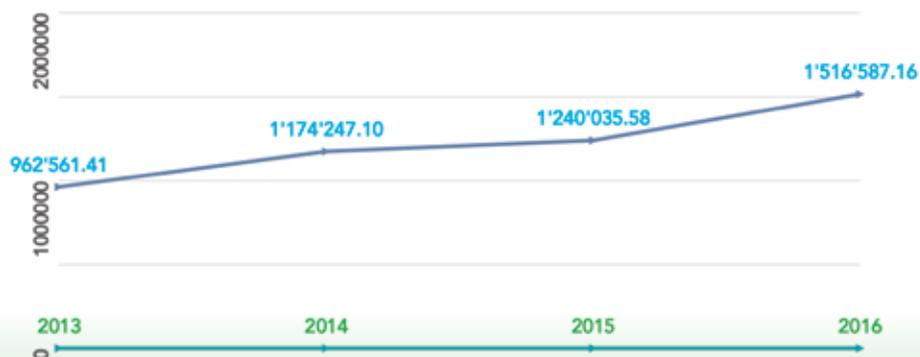
Évolution des montants garantis (2013 à 2016)

Les montants garantis par le Centre ont augmenté de 58% de 2013 à 2016 et de 22% entre 2015 et 2016. Il en est de même pour les bons non facturés, 40% de 2013 à 2016 et 37% entre 2015 et 2016.

Le Centre émet au cours de l'année des bons permettant à leurs bénéficiaires d'obtenir différentes prestations fournies par un tiers (avocats, médecins, psychothérapeutes, etc.).

Tableau V

	2013	2014	2015	2016
Nombre de bons	1'984	2'357	2'523	2'750
Montants garantis (bons)	962'561.41	1'174'247.10	1'240'035.58	1'516'587.16
Bons facturés (CHF)	545'351.61	680'066.62	812'189.26	931'090.66
Solde bons non facturés	417'209.80	494'180.48	427'846.32	585'496.50



Évolution des montants garantis pour les avocats (2013 à 2016)

Les montants garantis pour les honoraires d'avocats ont augmenté de 43% de 2013 à 2016 et de 18% entre 2015 et 2016.

Tableau VI

	2013	2014	2015	2016
Total	527'216.00	644'552.00	639'846.00	753'280.00

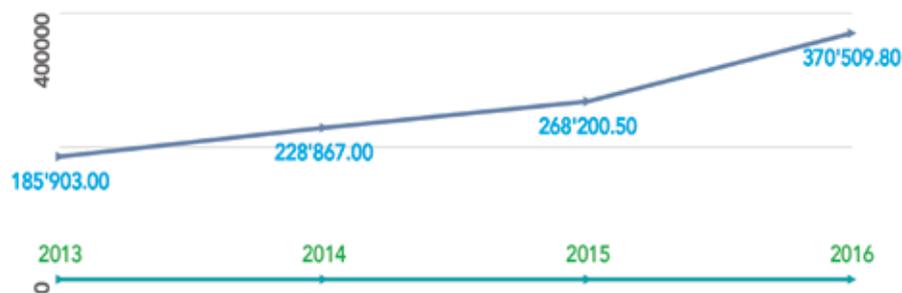


Évolution des montants garantis pour les frais d'hébergement (2013 à 2016)

Les montants garantis pour les frais d'hébergement ont augmenté de 99% de 2013 à 2016 et de 38% entre 2015 et 2016.

Tableau VII

	2013	2014	2015	2016
Total	185'903.00	228'867.00	268'200.50	370'509.80



Évolution de la provision (2013 à 2016)

Tous les bons émis ne sont pas utilisés durant l'année, raison pour laquelle une provision sur les anciens bons émis est prévue dans les comptes du présent exercice. En conséquence, le Centre a calculé une provision plus élevée pour pouvoir honorer ses engagements financiers au cours de l'année 2017. Ainsi, la provision pour l'exercice 2016 a été fixée à CHF 294'000.00, soit CHF 102'000.00 de plus que celle de 2015. Cette hausse constitue l'un des facteurs expliquant le dépassement de la subvention annuelle.

Tableau VIII

2013	2014	2015	2016
200'000.00	185'000.00	192'000.00	294'000.00

Conclusions



L'augmentation dans l'octroi des prestations financières accordées aux victimes LAVI s'explique de la manière suivante :

- Si le nombre de victimes de violences domestiques demeure relativement stable à Genève, le nombre de cas reste élevé et constitue la majorité des victimes reçues au Centre. La prise en charge de ces personnes implique souvent un besoin de protection immédiat en lien avec l'infraction subie (p. ex : placement en urgence dans un lieu d'hébergement sûr) ;
- Les prestations d'hébergement sont fortement tributaires du statut social de la victime (présence de membres de la famille et/ou d'amis à Genève), du type

- d'infraction pénale subie (le plus souvent dans le cadre des violences domestiques), du type de permis de séjour - les personnes sans-papiers se retrouvant plus démunies. Le manque de places dans les foyers a contraint le Pertuis à placer les personnes victimes de violences domestiques dans des hôtels de catégorie modeste lorsque les foyers étaient complets (selon les termes de la Convention conclue en 2014 entre l'Etat de Genève et la Fondation Officielle de la Jeunesse);
 - La durée d'hébergement garantie par le Centre est également plus longue que par le passé, notamment par les bons d'aide à long terme (ex : 3 semaines d'hébergement en aide immédiate, suivie d'une prolongation pouvant porter sur plusieurs mois pour certaines situations);
 - Le Centre a pris en charge financièrement 19 victimes de la traite des êtres humains contre 7 personnes en 2015. Le Centre prend à sa charge tous les frais qui découlent de cette infraction jusqu'à l'obtention, le cas échéant, de l'attestation de résidence émise par l'Office cantonal de la population et des migrations et de la prise d'un rendez-vous à l'Hospice général.
- Un certain nombre de situations a amené le Comité à octroyer une prolongation d'hébergement et d'entretien, dans l'attente que ces démarches administratives puissent être accomplies ;
- Les montants garantis pour les honoraires d'avocats n'ont cessé d'augmenter. Le Comité a examiné de nombreuses demandes d'aide à long terme présentées par les avocats, mais a été surtout confronté à des situations complexes exigeant une couverture plus élevée des honoraires d'avocat ;
 - Le durcissement de pratique de l'Assistance juridique a eu pour conséquence un report de charges sur le Centre. En effet, non seulement elle a supprimé son octroi pour les procédures d'indemnisation par-devant l'Instance LAVI, mais également lorsqu'elle estime que la cause ne présente pas de difficultés particulières (ex : violences conjugales, braquage simple). Dans ce cadre, le Centre sera alors financièrement engagé.

Victimes de la traite d'êtres humains

À Genève, un «Mécanisme de coopération administrative de lutte contre la traite d'êtres humains» a été institué en avril 2009 par le Conseil d'État, sous le pilotage du Département de la sécurité et de l'économie. Au niveau de la prise en charge des victimes de traite, un Protocole de coordination entre le Centre, la Fondation Au Cœur des Grottes et le Centre social protestant est en vigueur.

Le Centre a été confronté en 2016 à 19 situations de traite contre 7 en 2015.

Si, en 2015, toutes relevaient de l'exploitation du travail, la situation s'est présentée différemment en 2016 :

- 12 personnes victimes de l'exploitation au travail et 6 d'exploitation sexuelle (dont une en plus dont le motif n'est pas encore suffisamment précis)
- 14 femmes et 5 hommes
- Pays d'origine : Roumanie (7), Mozambique (2), Cameroun (1), Indonésie (1), Brésil (1), Maroc (1), Sénégal (1), Italie (1), Chine (1), Ghana (1), Pakistan (1), Mongolie (1)
- 14 victimes ont déposé une plainte pénale, les autres ne l'ont pas fait en raison de peur de représailles ou sont retournées rapidement dans leur pays d'origine.

La durée de l'hébergement, à la charge du Centre, a varié entre quelques jours et plus de trois mois pour certaines victimes. La majorité des victimes a été placée au foyer du Cœur des Grottes, mais d'autres ont dû être logées à l'hôtel (il n'existe pas de structures pour les hommes).

Aide aux victimes des mesures de coercition à des fins d'assistance ou de placement extra-familial

Jusqu'en 1981, de nombreuses personnes, principalement des enfants et des adolescents, ont été placées dans des foyers, des orphelinats, des exploitations artisanales ou agricoles ou, par décision administrative, dans des établissements fermés. Certaines personnes ont été contraintes à une stérilisation ou à un avortement forcés.

Désigné comme point de contact officiel par le Département de l'emploi, des affaires sociales et de la santé (DEAS), le Centre est chargé d'accompagner et de soutenir toute personne souhaitant reconstituer son passé administratif d'enfant placé et adresser une demande de contribution de solidarité à la Confédération.

La première phase de cette action de réparation s'est terminée en 2016. Le Centre a soutenu 68 personnes qui ont reconstitué leur passé en consultant les archives cantonales et qui ont adressé une demande d'aide financière immédiate à Berne. 53 personnes ont vu leur demande acceptée par les autorités fédérales.

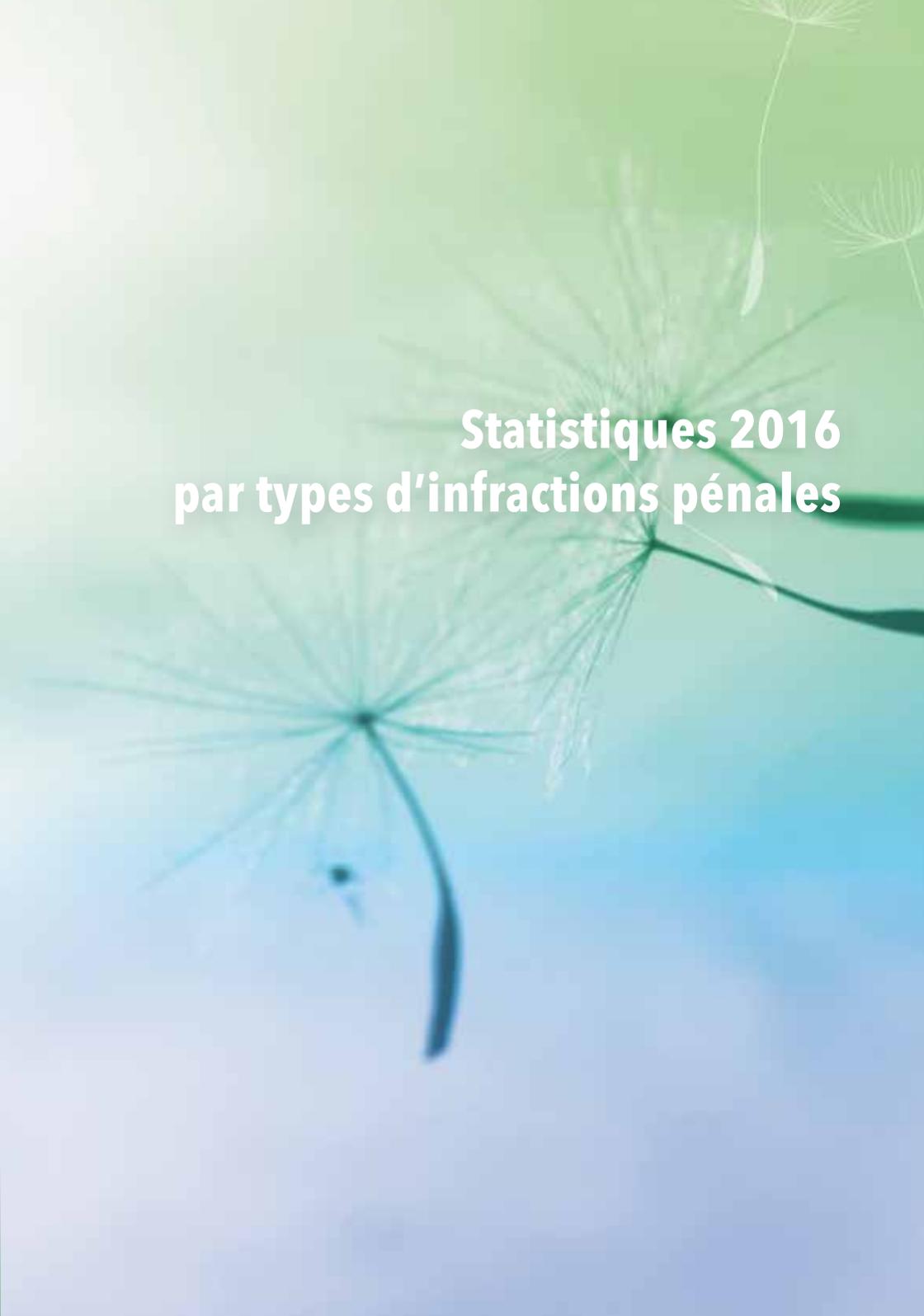
La deuxième phase a débuté à partir du mois de janvier 2017 suite à l'adoption par le Parlement, le 30 septembre 2016, de la loi fédérale sur les mesures de coercition à des fins d'assistance et les placements extrafamiliaux antérieurs à 1981 (LMCFA), entrée en vigueur le 1er avril 2017.

Celle-ci prévoit que toutes les victimes au sens de la loi qui en font la demande

obtiendront une contribution de solidarité d'un même montant. Les demandes pourront être déposées du mois de janvier 2017 au 31 mars 2018, dernier délai auprès de l'Office fédéral de la justice.

Afin d'accueillir et soutenir efficacement et humainement les personnes victimes qui solliciteront l'appui du Centre, la DGAS a répondu favorablement à la demande du Centre pour bénéficier d'un poste supplémentaire à 60% pour l'année 2017.

Statistiques 2016 par types d'infractions pénales



Chiffres-clés 2016

Le nombre de situations traitées par le Centre a légèrement augmenté en 2016 par rapport à 2015 (+ 6%). Les autres chiffres n'ont pas subi de modifications significatives à l'exception de l'augmentation des courriels due à l'installation de la messagerie électronique, et ceci au détriment des démarches téléphoniques.

	2015	2016
Nouvelles situations	1'463	1'506
Anciennes situations suivies l'année suivante	690	778
Total	2153	2284
Répartition Femmes/Hommes	72% F - 28% H	72% F - 28% H
Pourcentage des nouvelles situations ayant fait l'objet d'un seul entretien en face-à-face	57%	59%
Pourcentage des nouvelles situations ayant fait l'objet de 2 à 3 entretiens en face-à-face	30%	31%
Pourcentage des nouvelles situations ayant fait l'objet de 4 entretiens et plus	13%	10%
Nombre d'entretiens en face-à-face	2'990	2'778
Nombre d'entretiens téléphoniques avec les victimes	4'482	4'337
Nombre de démarches téléphoniques avec différents prestataires	3'837	2'689
Nombre de consultations par courriel	1'533	2'071
Nombre d'accompagnements au tribunal, à la police, à l'hôpital, etc.	73	43

Décisions du Comité : octroi de prestations d'aide à long terme

Les décisions d'aide à long terme sont de la compétence du Comité de l'association qui siège, une fois par mois, pour statuer sur les demandes présentées par les intervenant-e-s psychologues LAVI.

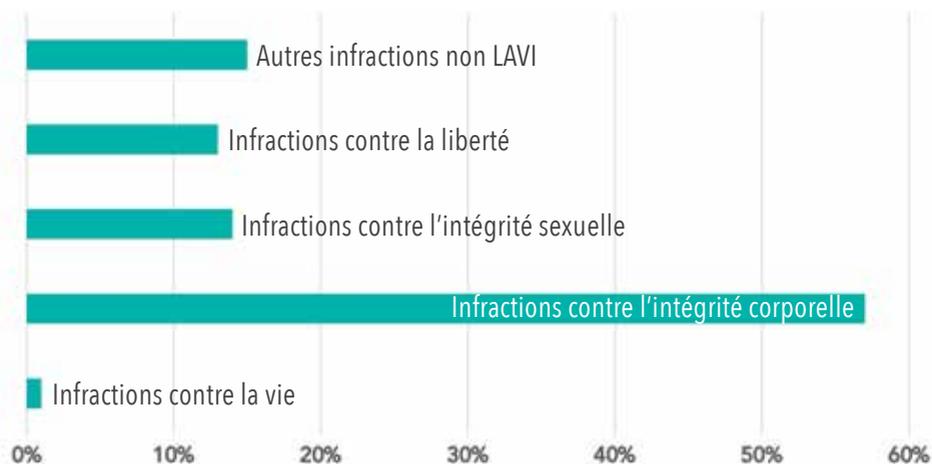
Ces dernières ont évolué considérablement ces dernières années. Le Comité a été saisi de plus de demandes d'aide à long terme concernant l'hébergement et le dépannage financier. Les conséquences financières sont importantes pour le Centre (cf. pour plus de détails, le compte de prestations pour l'exercice 2016).

	2014	2015	2016
Avocats	101	125	113
Hébergement /Dépannage	20	41	57
Frais médicaux	27	21	20
Frais de psychothérapie	8	16	12
Autres	8	27	17
Total	174	230	219

	2014	2015	2016
Avocats	58%	54%	52%
Hébergement /Dépannage	11%	18%	26%
Frais médicaux	16%	9%	9%
Frais de psychothérapie	5%	7%	5%
Autres	5%	12%	8%

Répartition par types d'infractions selon les biens juridiques protégés (Code pénal suisse)

	Total	%
Infractions contre la vie	12	1%
Infractions contre l'intégrité corporelle	855	57%
Infractions contre l'intégrité sexuelle	208	14%
Infractions contre la liberté	203	13%
Autres infractions non LAVI	228	15%
Total	1506	100%



Plus d'une situation sur deux sollicitant l'aide du Centre relève d'infractions contre l'intégrité corporelle (en particulier les agressions, les violences conjugales et familiales, etc.).

Par ordre décroissant, le Centre accueille et soutient les victimes de violences conjugales/familiales (444 personnes), d'agressions/brigandages (336 personnes), d'infractions contre l'intégrité sexuelle (208 personnes) et contre la liberté (203 personnes).

Pour plus de détails, veuillez consulter les tableaux statistiques suivant.

Répartition Femmes / Hommes

	Total	%
Femmes	1086	72%
Hommes	420	28%
Total	1506	100%

Le pourcentage femmes /hommes demeure inchangé par rapport à 2015.

Infractions contre la vie

	F	H	Total
Meurtre	4	5	9
Homicide par négligence	0	0	0
Accidents de circulation avec décès	1	2	3
Total	5	7	12

Infractions contre l'intégrité corporelle

		F	H	Total
Agressions	Lésions corporelles simples	109	169	278
	Lésions corporelles graves	5	14	19
Attentat	Lésions corporelles	2	1	3
Brigandage	Lésions corporelles simples	13	20	33
	Lésions corporelles graves	4	1	5
Sous-total		133	205	338
Accident de circulation	Lésions corporelles simples	18	27	45
	Lésions corporelles graves	5	3	8
Sous-total		23	30	53
Violence familiale		64	13	77
Violence conjugale		290	35	325
Maltraitance à enfant		29	13	42
Sous-total		383	61	444
Lésions corporelles par négligence		13	7	20
Total		552	303	855

Les violences familiales /conjugales/maltraitances envers les enfants demeurent toujours l'infraction la plus élevée mais sont en baisse par rapport à 2015 (444 personnes contre 651 personnes en 2015). Cependant, la nouvelle catégorisation des infractions rend difficile une comparaison pointue (ex : la violence conjugale avec menace (99 personnes) figure maintenant dans les infractions contre la liberté).

Si les hommes (62%) sont plus victimes d'agressions que les femmes (38%), les femmes (86%) sont toujours plus victimes de violences domestiques que les hommes (14%). Ce pourcentage ne varie guère par rapport à 2015.

Infractions contre l'intégrité sexuelle

	F	H	Total
Viol	38	-	38
Tentative de viol	3	0	3
Contrainte sexuelle	35	5	40
Abus sexuel contre mineur	39	6	45
Inceste	7	1	8
Majeur : abus sexuel en enfance	8	0	8
Majeur : inceste en enfance	7	0	7
Actes sexuels avec personne dépendante	2	0	2
Harcèlement sexuel	18	0	18
Incitation à la prostitution	1	0	1
Viol conjugal	38	0	38
Total	196	12	208

Les victimes d'infractions contre l'intégrité sexuelle sont stables (208 personnes en 2016 contre 211 en 2015) ; par contre, plus de femmes ont été touchées que les hommes (94% en 2016 contre 88% en 2015).

Infractions contre la liberté

	F	H	Total
Séquestration/Contrainte	4	4	8
Violence conjugale avec menaces	93	6	99
Menaces	40	23	63
Brigandage avec menaces	12	7	19
Traite d'êtres humains	14	5	19
Total	163	45	208

La traite des êtres humains apparaît désormais clairement dans les statistiques du Centre. 7 victimes de traite avaient été soutenues en 2015 contre 19 en 2016.

Autres infractions non LAVI

	F	H	Total
Brigandage sans lésions corporelles (p. ex : cambriolage) ou menaces	1	2	3
Abus de confiance/Vol	2	6	8
Accident de circulation avec atteinte psychique	0	1	1
Violences conjugales sans lésions corporelles ou menaces	59	12	71
Autres (mobbing, suicide, personnes témoins d'une agression, etc.)	111	34	145
Total	173	55	228

Le Centre a été légèrement plus sollicité en 2016 (228 personnes soit 14%) qu'en 2015 (172 personnes soit 12%) pour des situations ne relevant pas de la loi sur l'aide aux victimes.

Comptes et bilan 2016 (au 31 décembre 2016)

Actif

	31.12.2016	31.12.2015
	(Selon Swiss GAAP RPC)	(Selon Swiss GAAP RPC)
	CHF	CHF
Actif circulant		
Liquidités		
Caisse & coffre	12'431.05	11'523.00
Caisse Greffe Instance	0.00	252.00
CCP	99'731.88	262'761.13
Banques	10'320.70	60'475.70
	122'483.63	335'011.83
Autres créances		
Impôts anticipés à récupérer	173.85	173.85
Charges payées d'avance	12'523.75	11'595.00
Produits à recevoir	299'906.91	76'766.30
	312'604.51	88'535.15
Total de l'Actif circulant	435'088.14	423'546.98
Actif immobilisé		
Immobilisations corporelles		
Mobiliers - ordinateurs	6'085.50	6'085.50
Fonds d'amortissements	(2'356.69)	(1'463.70)
	3'728.81	4'621.80
Installations St-Georges	131'782.70	131'782.70
Fonds d'amortissements	(131'781.70)	(131'781.70)
	1.00	1.00
Immobilisations corporelles affectées		
Informatique	71'296.30	26'218.20
Salle d'attente, espace enfants	2'038.20	0.00
Fonds d'amortissements	(15'017.07)	(546.21)
	58'317.43	25'671.99
Immobilisations financières		
Dépôts de garantie	20'675.20	20'673.15
Total de l'Actif immobilisé	82'722.44	50'967.94
Total de l'Actif	517'810.58	474'514.92

Passif

	31.12.2016	31.12.2015
	(Selon Swiss GAAP RPC)	(Selon Swiss GAAP RPC)
	CHF	CHF
Fonds étrangers		
Dettes à court terme		
Créanciers	30'311.30	31'942.55
Subventions compte de prestations à restituer	0.00	26'781.19
Subventions non dépensées - contrat de prestations 2013-2016	0.00	0.00
Charges à payer	92'524.95	78'908.60
Provision engagement bons émis pour prestations	294'000.00	192'000.00
Provision heures supplémentaires et vacances	14'787.22	28'234.70
Total des Fonds étrangers	431'623.47	357'867.04
Fonds affectés		
Fonds pour projet "Information"	42'487.46	73'955.26
Fonds matériel informatique	56'982.93	29'453.79
Fonds pour Edition brochure Violences Conjugales	0.00	10'000.00
Fonds pour rénovation salle d'attente	9'300.00	0.00
Total des Fonds affectés	108'770.39	113'409.05
Fonds propres		
Capital libre généré	6'129.02	6'129.02
Résultat cumulé contrat de prestations 2013-2016	(2'890.19)	1'707.29
Résultat de l'exercice	(25'822.11)	(4'597.48)
Total des Fonds propres	(22'583.28)	3'238.83
Total du Passif	517'810.58	474'514.92

Compte de fonctionnement pour l'exercice 2016

	Budget 2016	2016	2015
		(Selon Swiss GAAP RPC)	(Selon Swiss GAAP RPC)
Produits	CHF	CHF	CHF
Subventions			
Subvention cantonale pour fonctionnement du Centre et Greffe Instance	1'155'664.00	1'155'664.00	1'167'985.00
Dons			
Dons communes (non affectés)	0.00	0.00	0.00
Dons communes (affectés projets information)	15'000.00	1'000.00	43'000.00
Dons (affectés informatique)	42'000.00	42'000.00	30'000.00
Dons (affectés pour salle d'attente)	0.00	9'300.00	0.00
Autres dons affectés brochure Violence Conjugale	30'000.00	0.00	0.00
Dons divers (non affectés)	0.00	330.00	197.30
	87'000.00	52'630.00	73'197.30
Participation aux salaires			
Participation OCE (Emploi de Solidarité)	45'000.00	33'557.80	43'870.30
Autres produits			
Cotisations membres	1'000.00	900.00	1'000.00
Rémunération prestation répondeance site Violencequefaire.ch	1'000.00	1'522.20	0.00
Produits divers	1'000.00	7'061.45	3'472.10
Indemnités d'assurances du personnel	0.00	44'477.05	1'585.35
	3'000.00	53'960.70	6'057.45
Total des Produits	1'290'664.00	1'295'812.50	1'291'110.05

	Budget 2016	2016	2015
		(Selon Swiss GAAP RPC)	(Selon Swiss GAAP RPC)
Charges	CHF	CHF	CHF
Salaires et charges sociales			
Salaires et charges sociales Centre	930'000.00	971'965.25	938'190.90
Frais généraux			
Loyers	86'503.00	85'227.00	85'227.00
Services Industriels	2'500.00	2'070.45	2'412.25
Entretien et réparations	100.00	5'980.64	0.00
Parking bénévoles	200.00	0.00	0.00
Assurances	1'800.00	2'194.75	1'621.90
Nettoyage bureau	7'300.00	7'332.95	7'296.60
Frais de bureau	12'000.00	12'099.35	17'956.20
Frais informatiques	6'000.00	9'252.65	5'932.55
Frais d'accueil	4'000.00	3'651.00	3'832.50
Frais "personnel bénévole"	1'050.00	400.00	1'030.00
Achats documentation	500.00	970.30	129.00
Frais de port et taxes CCP	2'500.00	1'961.75	3'072.46
Téléphones et fax	9'000.00	5'768.65	8'327.30
Frais de photocopies	5'000.00	3'837.30	4'522.10
Honoraires fiduciaires	11'000.00	10'800.00	10'800.00
Prestation administrative (gestion des salaires)	6'000.00	7'729.55	8'359.20
Frais de formation	5'000.00	4'196.00	3'816.70
Frais de voyage et déplacements	3'000.00	2'639.10	3'448.45
Frais de supervision	5'000.00	4'296.00	5'568.00
Frais divers	100.00	625.00	221.70
Frais prestation répondeance violencequefaire.ch	150.00	0.00	22.40
Prestation Main Tendue	10'000.00	10'000.00	10'000.00
Information et publication	4'000.00	4'561.05	6'143.40
Charges exercices antérieurs	0.00	849.96	(7'785.35)
	182'703.00	186'443.45	181'954.36

	Budget 2016	2016	2015
		(Selon Swiss GAAP RPC)	(Selon Swiss GAAP RPC)
Charges	CHF	CHF	CHF
Frais Greffe Instance			
Salaires et charges sociales Greffe Instance	112'000.00	101'757.37	107'853.52
Charges loyers, locaux et nettoyage Greffe Instance	3'500.00	3'487.25	3'521.60
Autres frais Greffe Instance	12'000.00	4'790.35	11'229.75
	127'500.00	110'034.97	122'604.87
Amortissements			
Amortissements sur mobilier et ordinateurs	18'000.00	15'363.85	3'235.00
Amortissements sur aménagements et installations	0.00	0.00	0.00
	18'000.00	15'363.85	3'235.00
Frais projets			
Frais Projet OAK n°7	0.00	0.00	0.00
Frais projet "Information"	63'000.00	42'467.80	0.00
	63'000.00	42'467.80	0.00
Total des Charges	1'321'203.00	1'326'275.32	1'245'985.13

	Budget 2016	2016	2015
		(Selon Swiss GAAP RPC)	(Selon Swiss GAAP RPC)
Résultat de Fonctionnement	(30'539.00)	(30'462.82)	45'124.92
Produits et charges financiers			
Intérêts	100.00	2.05	48.80
Résultat de Fonctionnement avant résultat des fonds	(30'439.00)	(30'460.77)	45'173.72
Résultat des Fonds			
Utilisation fonds informatique	18'000.00	14'470.86	546.21
Utilisation fonds pour projets "Information"	23'000.00	42'467.80	0.00
Utilisation fonds édition brochure violence conjugale	40'000.00	10'000.00	0.00
Dotation fonds p/projet information	(10'000.00)	(11'000.00)	(43'000.00)
Dotation fonds informatique	(42'000.00)	(42'000.00)	(30'000.00)
Dotation fonds pour salle d'attente	0.00	(9'300.00)	0.00
Dotation fonds pour Edition Brochure Violences Conjugales	(30'000.00)	0.00	0.00
	(1'000.00)	4'638.66	(72'453.79)
Résultat net de Fonctionnement avant répartition	(31'439.00)	(25'822.11)	(27'280.07)
Part de subventions à restituer	0.00	0.00	22'682.59
Part restant dans l'entité (Résultat)	(31'439.00)	(25'822.11)	(4'597.48)

Compte de prestations pour l'exercice 2016

	Budget 2016	2016	2015
		Selon Swiss GAAP RPC	Selon Swiss GAAP RPC
Produits	CHF	CHF	CHF
Subventions			
Subvention cantonale pour prestations aux victimes	881'000.00	881'000.00	881'000.00
Facturations intercantionales			
Montants forfaitaires facturés aux autres cantons	40'000.00	69'948.00	49'500.00
Total des Produits	921'000.00	950'948.00	930'500.00
Prestations			
Aide immédiate (recommandation Conférence Suisse des offices de liaisons LAVI)			
Prestations pour avocats	158'000.00	136'126.48	156'266.75
Prestations pour frais médicaux	37'000.00	40'360.11	36'653.25
Prestations pour traitements psychologiques	69'000.00	75'315.40	68'832.50
Prestations pour hébergement	220'000.00	273'827.60	220'494.30
Prestations d'entretien	70'000.00	66'398.00	69'727.05
Prestations pour cours d'auto-défense	6'000.00	4'660.00	5'940.00
Prestations pour frais de serrurerie	10'000.00	8'282.25	9'736.95
Prestations pour déplacement / accompagnement des victimes	3'500.00	4'841.95	3'530.00
Prestations pour frais de traduction	9'000.00	7'206.30	8'683.10
Prestations diverses	1'000.00	1'321.05	988.80
Remboursement prestations	(2'000.00)	(2'779.15)	0.00
	581'500.00	615'559.99	580'852.70

	Budget 2016	2016	2015
		Selon Swiss GAAP RPC	Selon Swiss GAAP RPC
Prestations	CHF	CHF	CHF
Aide à long terme (décisions du Comité)			
Prestations pour avocats	135'000.00	122'084.97	134'429.33
Prestations pour frais médicaux	16'500.00	16'269.55	16'039.25
Prestations pour traitements psychologiques	3'500.00	3'543.20	3'466.00
Prestations pour hébergement	45'000.00	127'819.00	44'510.90
Prestations d'entretien	32'000.00	48'784.00	31'323.00
Prestations pour cours d'auto-défense	500.00	0.00	0.00
Prestations pour frais de serrurerie	1'500.00	0.00	1'200.00
Prestations pour déplacement / accompagnement des victimes	2'000.00	3'849.90	1'599.48
Prestations pour frais de traduction	500.00	202.50	86.40
Prestations diverses	1'000.00	1'829.00	0.00
Remboursement prestations	(2'500.00)	(8'691.45)	0.00
	235'000.00	315'690.67	232'654.36
Prestations sur anciens bons émis			
Prestations sur bons émis l'exercice précédent	120'000.00	154'416.20	41'815.85
Prestations sur bons émis les exercices antérieurs	72'000.00	32'296.75	22'420.90
Utilisation provision sur engagement "bons émis pour prestations"	(192'000.00)	(186'712.95)	(64'236.75)
Dissolution provision sur engagement "bons émis pour prestations"	0.00	(5'287.05)	(48'763.25)
Dotation provision sur engagement "bons émis pour prestations"	192'000.00	294'000.00	120'000.00
	192'000.00	288'712.95	71'236.75

	Budget 2016	2016	2015
		Selon Swiss GAAP RPC	Selon Swiss GAAP RPC
Total des Prestations fournies par le Centre	1'008'500.00	1'219'963.61	884'743.81
Facturations intercantionales			
Montants forfaitaires facturés à Genève par les autres cantons	20'000.00	27'738.00	18'975.00
Total des Prestations	1'028'500.00	1'247'701.61	903'718.81
Résultat de l'activité prestations	(107'500.00)	(296'753.61)	26'781.19
Restitution excédent de subvention à rembourser	0.00	0.00	(26'781.19)
Résultat net de l'activité prestations	(107'500.00)	(296'753.61)	0.00

Nouveau flyer du Centre LAVI Perspectives 2017 Remerciements

Vous avez été victime

Vous avez des droits, consultez-nous

- de violence conjugale ou familiale
- d'une agression
- de viol ou de tentative de viol
- d'acte d'ordre sexuel dans l'enfance
- de brigandage
- d'accident de circulation causé par un tiers
- de traite des êtres humains
- d'une autre infraction portant une atteinte directe à votre intégrité physique, psychique et/ou sexuelle

022 320 01 02

www.centrelavi-ge.ch
info@centrelavi-ge.ch

Le centre reçoit sur rendez-vous
lundi au vendredi, 10h-12h30 et 13h30-17h
mardi, 13h30-17h

En dehors de ces heures, les appels téléphoniques
sont déviés sur les services remplaçants.



CENTRE GENEVOIS DE CONSULTATION
POUR VICTIMES D'INFRACTIONS PÉNALES



CENTRE GENEVOIS DE CONSULTATION
POUR VICTIMES D'INFRACTIONS PÉNALES

Nos prestations

- **Accueil, écoute et informations** sur vos droits
- **Aide** psychologique, juridique, sociale et/ou matérielle
- **Prise en charge** de frais urgents
- **Aide à la recherche** d'un hébergement en foyer
- **Accompagnement** auprès de la police et de la justice
- **Orientation** vers d'autres professionnels (avocat-e-s, psychothérapeutes, médecins, etc.)

Les **prestations** sont **gratuites**

Anonymat possible

Confidentialité garantie

Pour plus d'informations, consultez notre site internet

www.centrelavi-ge.ch

Perspectives 2017

Au niveau législatif

- Participer aux travaux relatifs à la révision de la loi fédérale sur l'aide aux victimes d'infractions (projet reporté).

Au niveau institutionnel

- Négocier avec le DEAS une subvention plus élevée pour les prestations d'aide aux victimes afin que le Centre puisse honorer ses engagements auprès de ses prestataires, conformément à la LAVI ;
- Développer des outils de projections financières à l'attention de la DGAS et des membres du Comité dans le but de piloter l'évolution des montants garantis et des prestations ;
- Examiner la nature et l'étendue des prestations financières accordées aux victimes, conformément aux dispositions fédérales et cantonales ainsi qu'aux Recommandations de la Conférence suisse des offices de liaison de la loi fédérale sur l'aide aux victimes d'infractions (CSOL-LAVI) ;
- Accueillir, accompagner et soutenir les victimes des mesures coercitives souhaitant déposer une demande de contribution de solidarité à l'Office fédéral de la justice ;

- Convenir avec l'Office cantonal de la population et des migrations et l'Hospice général un traitement rapide des dossiers qui leur sont adressés ;
- Poursuivre la collaboration avec nos partenaires institutionnels prioritaires.

Projets internes

- Créer un répertoire électronique de la jurisprudence des tribunaux dans le but de le mettre à disposition des intervenant-e-s psychologues du Centre et des membres du Comité ;
- Identifier les tâches et les processus de travail susceptibles d'être simplifiés et/ou réorganisés ;
- Renouveler le site Internet afin de le rendre plus accessible (navigation) ;
- Rénover la salle d'attente et créer un espace d'accueil pour les enfants.

Remerciements

Le Centre entretient des rapports de travail constructifs et directs avec la Direction générale de l'action sociale du Département de l'emploi, des affaires sociales et de la santé et compte sur son indéfectible soutien pour l'année 2017.

Le Centre exprime sa gratitude envers toutes les associations partenaires sans lesquelles le dispositif de prise en charge des victimes ne pourrait être réalisé avec autant d'efficacité et d'efficacé (dans l'ordre alphabétique) : Centre social protestant, Centre de consultation spécialisé dans le traitement des séquelles d'abus sexuels et d'autres traumatismes, Fondation Au Cœur des Grottes, Croix-Rouge genevoise, Hospice général, La Main Tendue, Foyers Le Pertuis, Police genevoise, Solidarité Femmes, Unité Interdisciplinaire de médecine et de prévention de la violence des HUG, Unité mobile d'urgence sociale et Viol-Secours.

Les organismes suivants sont chaleureusement remerciés pour leurs dons :

- La Loterie Romande
- Une fondation privée genevoise
- Les communes suivantes : Anières, Avusy, Bardonnex, Collonge Bellerive, Grand-Saconnex, Lancy, Meinier, Meyrin, Onex, Satigny et Versoix.

Centre LAVI

72, Bd St-Georges - 1205 Genève
Tél. : 022 320 01 02 - Fax : 022 320 02 48
info@centrelavi-ge.ch - www.centrelavi-ge.ch

Le Centre reçoit sur rendez-vous uniquement.
Lundi – vendredi : 10h00-12h30, 13h30-17h00
(Fermé le mardi matin)